



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

JE SOUHAITE CANDIDATER AUX MINISTÈRES EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, ET DE LA MER



**LIVRET À L'ATTENTION DE CEUX QUI
N'ONT PAS LE STATUT DE FONCTIONNAIRE**



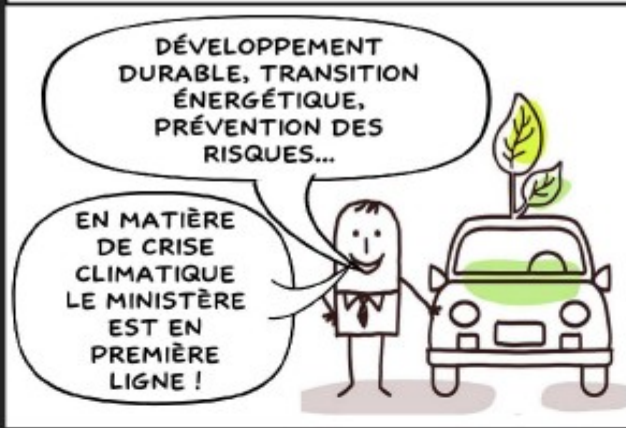
SOMMAIRE

- | | |
|--|-----------|
| 1. Pourquoi rejoindre ces ministères ? | - Page 4 |
| 2. Combien vais-je percevoir ? | - Page 5 |
| 3. Y a t-il des compléments de rémunération ? | - Page 6 |
| 4. Y a t-il une période d'essai ? | - Page 7 |
| 5. Quelles sont mes perspectives d'évolution ? | - Page 8 |
| 6. Quels seront mes droits ? | - Page 9 |
| 7. Quelles seront mes obligations ? | - Page 10 |



1. Pourquoi rejoindre ces ministères ?

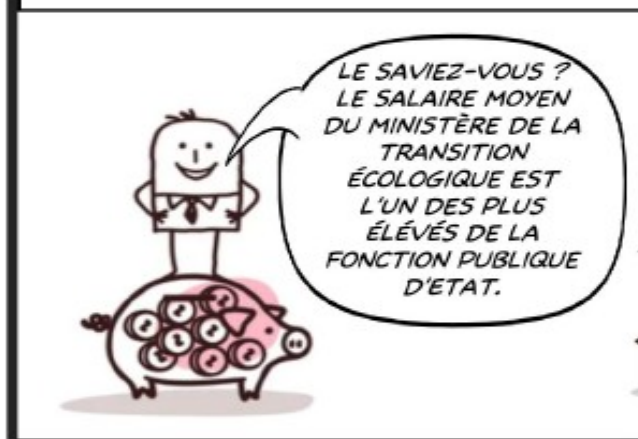
DES MÉTIERS QUI ONT DU SENS PAR RAPPORT AUX ENJEUX VITAUX QU'ILS PORTENT



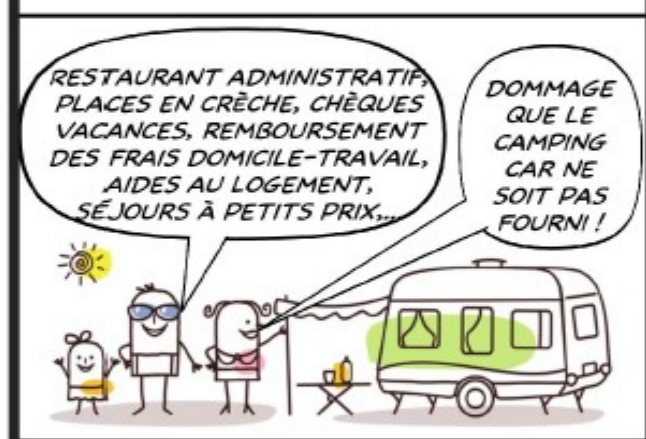
L'INTÉRÊT ET LA DIVERSITÉ DES MISSIONS



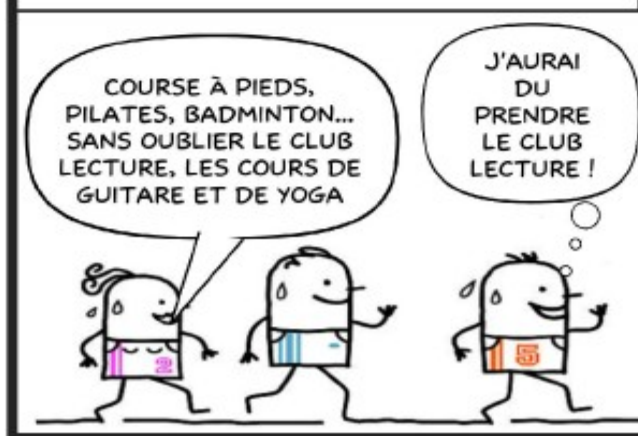
UN NIVEAU DE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIF



DE NOMBREUX AVANTAGES EN NATURE



UNE VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE PARTICULIÈREMENT DÉVELOPPÉE



UN ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE



2. Je vais signer mon contrat : combien vais-je percevoir ?

AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE, LA RÉMUNÉRATION DÉPEND DE L'EXPÉRIENCE ET DE LA CATÉGORIE. EN TANT QU'AGENT DE CATÉGORIE A, LE MONTANT ANNUEL BRUT VARIE DE :

- 31K€ À 52K€ POUR UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION (A1) ;
- 40K€ À 63K€ POUR UN POSTE D'ADJOINT CHEF DE SERVICE (A2) ;
- 44K€ À 73K€ POUR UN POSTE DE CHEF DE SERVICE (A3) ;
- 56K€ À 75K€ POUR UN POSTE DE CHEF D'ADJOINT AU DIRECTEUR (A4) ;
- 40K€ À 77 K€ POUR UN POSTE D'INSPECTEUR ICPE OU INSPECTEUR DES NAVIRES.



SI JE SUIS SUR UN CONTRAT COURT, LA RÉMUNÉRATION EST FORFAITAIRE ET S'ÉLÈVE À 33 K€.

ET EN NET ÇA FAIT COMBIEN ?

POUR OBTENIR LE NET, IL FAUT DÉDUIRE ENVIRON 20%.

EN TANT QU'AGENT DE CATÉGORIE B, LE MONTANT ANNUEL BRUT S'ÉCHELONNE

- DE 27K€ À 35K€ POUR UN POSTE DE 1ER NIVEAU (B1) ;
- DE 27K€ À 37K€ POUR UN POSTE D'ADJOINT OU D'ASSISTANT DE DIRECTION (B2) ;
- DE 27K€ À 42K€ POUR UN POSTE DE CHEF D'UNITÉ (B3).

SI JE SUIS SUR UN CONTRAT COURT, LA RÉMUNÉRATION EST FORFAITAIRE ET S'ÉLÈVE À 28K€ PAR AN.



EN TANT QUE CATEGORIE C, LE MONTANT ANNUEL BRUT S'ÉCHELONNE DE 20K€ À 26K€.



SI JE SUIS SUR UN CONTRAT COURT, LA RÉMUNÉRATION EST FORFAITAIRE ET S'ÉLÈVE À 21K€

3. Y a t-il des compléments de rémunération ?

L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE EST DESTINÉE À COMPENSER LES DISPARITÉS DU COÛT DE LA VIE SUR LE TERRITOIRE. A TITRE D'EXEMPLE, DANS LA MÉTROPOLE NANTAISE, SON MONTANT ÉQUIVAUT À 1% DU TRAITEMENT BRUT PERÇU

LE SAVIEZ-VOUS ? L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE A ÉTÉ MISE EN PLACE AU SORTIR DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE ET AVAIT POUR BUT DE COMPENSER LA DIFFICULTÉ À SE LOGER DANS LES COMMUNES LES PLUS SÉVÈREMENT TOUCHÉES PAR LES DESTRUCTIONS.



LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DOMICILE-TRAVAIL

L'ADMINISTRATION REMBOURSE 75% DES FRAIS OCCASIONNÉS (TRANSPORT EN COMMUN) ET OCTROIE JUSQU'À 300€ PAR AN SI VOUS UTILISEZ UN MODE DE TRANSPORT ALTERNATIF (VÉLO, TROTINETTE, COVOITURAGE...). CES DEUX REMBOURSEMENTS SONT CUMULABLES.



VOUS AVEZ DROIT AU SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT) DÈS LORS QUE VOUS AVEZ AU MOINS 1 ENFANT À CHARGE. SON MONTANT DÉPEND DU NOMBRE D'ENFANTS À VOTRE CHARGE ET DE VOTRE INDICE DE RÉMUNÉRATION.

VIVEMENT UN 2E ENFANT !



4. Y a t-il une période d'essai ?

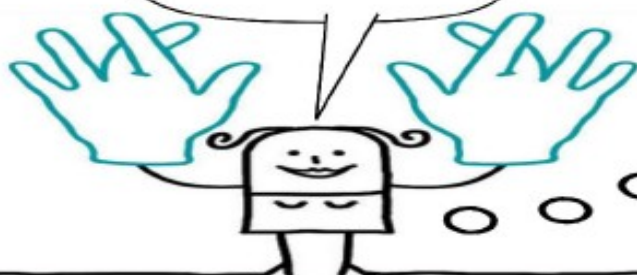
LE CONTRAT QUE VOUS SIGNEZ PEUT PRÉVOIR UNE PÉRIODE D'ESSAI. SA DURÉE EST DÉTERMINÉE EN FONCTION DE LA DURÉE DU CONTRAT.

J'AI BIEN FAIT
D'EMMENER DES
CHOUQUETTES TOUS
LES MATINS.



LA PÉRIODE D'ESSAI PEUT ÊTRE RENOUVELÉE UNE FOIS.

JE CROISE LES DOIGTS
POUR QUE ÇA PASSE.



VITE DES
CHOUQUETTES !

IL PEUT ÊTRE MIS FIN À LA PÉRIODE D'ESSAI (ET DONC AU CONTRAT) SUR DEMANDE DE L'AGENT OU DE SON EMPLOYEUR.

POURQUOI VOUS
METTEZ FIN À
MON CONTRAT ?



PARCE QUE JE
N'AIME PAS LES
CHOUQUETTES !

5. Quelles sont mes perspectives d'évolution ?

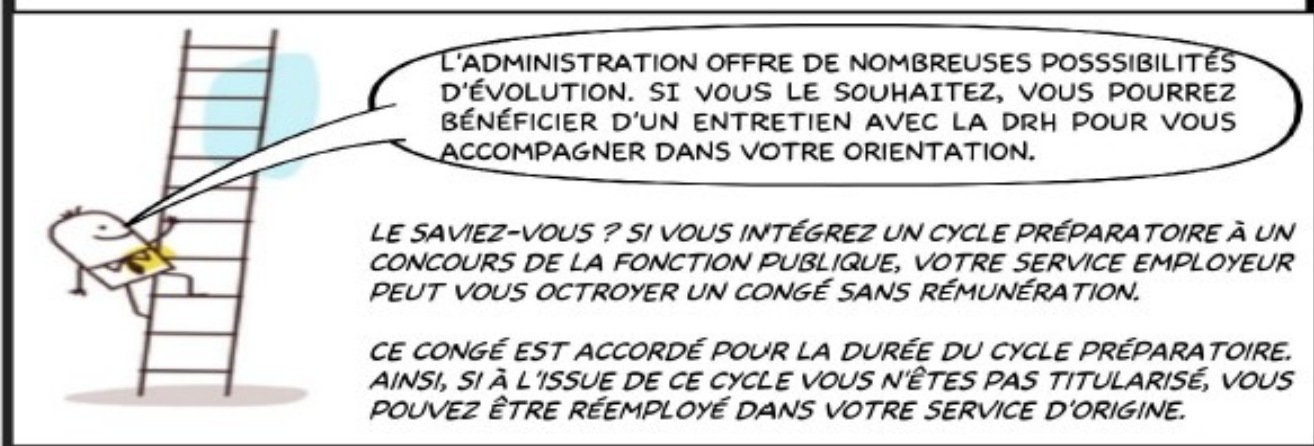
LE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT



LE PASSAGE EN CDI



LA RÉALISATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL



6. Quels seront mes droits ?

EN TANT QU'AGENT CONTRACTUEL, VOS DROITS SONT IDENTIQUES A CEUX DES FONCTIONNAIRES. ILS SONT RÉGIS PAR LE CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

COMME LE DISAIT UN
HAUT FONCTIONNAIRE,
"PUISQUE QUE C'EST UN
DROIT, J'EN FAIS UN
DEVOIR." (FRANÇOIS RAUX,
1863-1955)



LE PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION

NOUS SOMMES TOUS ÉGAUX !



LA PROTECTION JURIDIQUE

PAS DE PANIQUE,
L'ADMINISTRATION
EST ARRIVÉE

AIDEZ-MOI !



LE DROIT SYNDICAL, LE DROIT DE
GREVE ET LES DROITS SOCIAUX

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN !



LE DROIT A LA FORMATION

BIENVENUE A LA FORMATION "ETRE
SYNTHÉTIQUE" QUE NOUS ABORDERONS
AU TRAVERS DE 45 CHAPITRES.



7. Quelles seront mes obligations ?

EN TANT QU'AGENT CONTRACTUEL, VOS OBLIGATIONS SONT IDENTIQUES À CELLES DES FONCTIONNAIRES. ELLES SONT RÉGIES PAR LE CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE



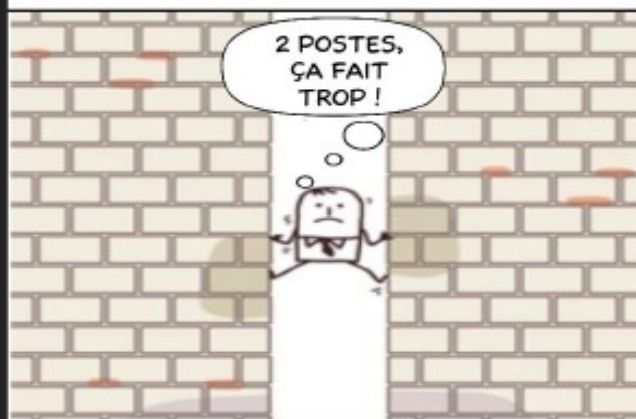
COMME LE DIT UN PHILOSOPHE, "NOS DEVOIRS - CE SONT LES DROITS QUE LES AUTRES ONT SUR NOUS."
(F. NIETZSCHE, 1844-1900)

L'AGENT DOIT FAIRE PREUVE DE DISCRÉTION PROFESSIONNELLE ET GARDER LE SECRET PROFESSIONNEL



PAS LA PEINE D'ESSAYER, JE NE DIRAI RIEN !

LE CUMUL D'ACTIVITÉS EST STRICTEMENT ENCADRÉ



L'AGENT A UN DEVOIR D'OBEISSANCE ENVERS SA HIERARCHIE



SUR LE LIEU DE TRAVAIL, L'AGENT DOIT RESPECTER LES PRINCIPES DE LAICITÉ ET DE NEUTRALITÉ

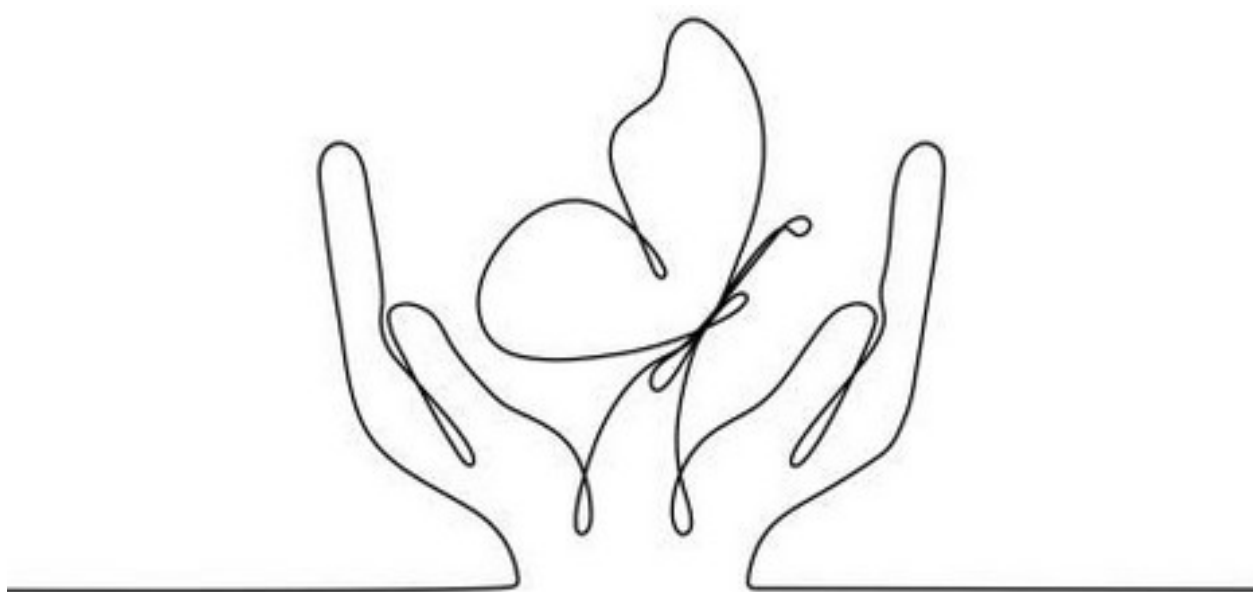
PAS DE POLITIQUE



PAS DE RELIGION



PAS DE DISCRIMINATION



Je souhaite agir pour préparer un
avenir durable en rejoignant les
ministères en charge de la transition
écologique et énergétique, et de la
mer !

Scannez le QR code pour en savoir plus !



Dreal Pays de la Loire – Novembre 2023